

Communauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Janvier 2021



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

----- Pages

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

7

- ✓ Décision n°2021-DP-001 du 7 janvier 2021 : Autorisation de signature d'un marché ayant pour objet la réalisation des travaux relatifs à la mise en conformité de l'autosurveillance et la mise en place du traitement du phosphore de la station d'épuration de Cauvigny.

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 137 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à monsieur Alain DEVOOGHT, 7^{ème} Vice-Président en charge de la Ressource en Eau ;

Considérant l'opération n° 2019031 qui prévoit la mise en conformité de l'autosurveillance et la mise en place du traitement du phosphore de la station d'épuration de Cauvigny ;

Considérant la consultation publiée le 5 août 2020 ;

Considérant les 3 offres reçues et l'analyse réalisée par la société AMODIAG Environnement ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (S.E.A.O) représentée par M. François DE FRUYT en qualité de gérant, sise 1 rue du Thérain -60000 Beauvais – Siret 52682005500097 – d'un marché ayant pour objet la réalisation des travaux relatifs à la mise en conformité de l'autosurveillance et la mise en place du traitement du phosphore de la station d'épuration de Cauvigny, pour un montant global et forfaitaire de 59 063,56 € HT.

Article 2 : Le directeur général des services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité.

Neuilly en Thelle, le 7 janvier 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210107-2021-DP-001-AU

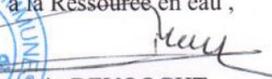
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2021

Affichage : 11/01/2021



Le Vice-Président délégué
à la Ressource en eau,


Alain DEVOOGHT

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)